

**MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES en**  
**Med-6**  
**Année universitaire 2023-2024**

**I. DISPOSITIONS GENERALES**

Les modalités de contrôle des connaissances énoncées sont applicables, aux termes de l'article 3 de l'arrêté 30 septembre 2021 portant modification de diverses dispositions (...) et à l'organisation des épreuves classantes nationales, « aux étudiants accédant à la première année du deuxième cycle des études de médecine à compter de la rentrée universitaire 2020-2021 y compris suite à un redoublement de cette première année après une inscription au titre de l'année universitaire 2019-2020 ».

La **validation** des connaissances fait l'objet de **deux sessions** par an, sur tablette ou papier. Une première unité d'enseignement (UE) est intitulée contrôle continu (CC) et se déroule de septembre à février-mars pour la première session avec une session de rattrapage en mars-avril. Une seconde UE intitulée certificat de compétence clinique (CCC-ECOS) se déroule à l'oral avec également une épreuve de rattrapage. En aucun cas, un étudiant ne peut bénéficier de plus de deux sessions annuelles par UE.

Un étudiant n'est autorisé à passer en année supérieure, c'est-à-dire en troisième cycle, **que s'il a validé les deux unités d'enseignement (UE) théoriques ainsi que l'UE stages et l'UE gardes**. L'étudiant doit aussi avoir validé les années antérieures de MED4 et MED5.

Pour les étudiants, détenteurs d'un diplôme de santé hors UE ou ayant effectué des études de médecine dans une faculté hors UE, bénéficiant d'une dispense d'étude, la validation du DFASM3 demande qu'ils aient réussi (note supérieure ou égale à 10/20) l'épreuve orale de vérification des connaissances. (cf <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000039645846/>)

Les stages et les gardes de Med-6 doivent être **IMPERATIVEMENT** validés pour le passage en année supérieure, un étudiant redoublant ne garde pas le bénéfice des stages et des gardes de l'année précédente.

**Souveraineté du jury** : aucune épreuve complémentaire, aucun « oral de rattrapage » ne peut permettre de relever une note d'examen validée par un jury. Une note ne peut être modifiée que dans un seul cas : la mise en évidence, clairement démontrée et vérifiée, d'une **erreur matérielle** qui a pu éventuellement desservir l'étudiant. La scolarité n'est pas tenue d'indiquer à un candidat le détail des points obtenus. Un étudiant peut toujours solliciter d'un enseignant qu'il lui explique les raisons d'une mauvaise note et qu'il lui apporte, par écrit ou à l'occasion d'un entretien, des informations utiles et des conseils pédagogiques.

Pour rappel, « *Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de six inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.* » (Article 19 de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales).

## **CALENDRIER**

Le contrôle des connaissances s'effectue ainsi :

### **1. UE Contrôle Continu (CC) :**

La première session est organisée entre septembre et février-mars et comporte 6 épreuves.

La session de rattrapage est organisée en mars-avril et comporte 2 épreuves.

### **2. UE Certificat de Compétence Clinique (CCC)**

Pour cette UE, les étudiants seront intégrés à la promotion concernée par la R2C.

*Première session :*

Chaque étudiant sera évalué lors des ECOS facultaires de MED6 selon les modalités prévues aux ECOS nationaux par un binôme local composé d'au moins 1 HU titulaire.

*Seconde session :*

Les modalités seront équivalentes à celles de première session

## **II. MODALITES DE VALIDATION DE MED-6**

### **1. Epreuves de CC première session**

#### **a) Format des épreuves (LCA exceptée)**

Chacune des épreuves fait l'objet d'un **examen** calqué sur la docimologie de l'ECNnf. Chaque épreuve **dure 3 heures**.

Ces dossiers permettent de :

1. justifier une démarche diagnostique
2. tester les connaissances physiopathologiques
3. justifier le choix d'une attitude thérapeutique
4. prendre en compte la dimension médico-légale
5. prendre en compte la dimension sanitaire et sociale

Les sujets d'examen sont préparés selon le libre choix du ou des responsables de discipline impliqués dans l'ET. Ils peuvent porter sur tout ou partie des disciplines associées dans l'ET et faire aussi appel à des connaissances extérieures aux disciplines concernées mais au programme de l'ECNnf. Le même coefficient est appliqué à chacun des DP de l'épreuve. Chaque DP est noté sur 20 points. La moyenne des DP est ramenée à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable. Toutes les QI ont le même coefficient. La moyenne des QI est ramenée à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable.

**b) Format de l'épreuve de lecture critique d'article**

L'épreuve comportera l'analyse **de deux articles en anglais**. Cette épreuve durera **3 heures** et comportera **13 à 17 questions par article** ; les articles seront fournis sur support papier et pourront éventuellement contenir un résumé. Chaque article sera noté sur 20 points, le tout sera ramené à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable.

**c) Validation de l'UE**

A l'issue de la première session, la scolarité dispose de 6 notes sur 20 points et de poids identiques. Lorsqu'un étudiant a été absent à l'une ou l'autre de ces épreuves, une note de 0/20 lui est attribuée pour l'épreuve considérée que l'absence soit justifiée ou non. Les **5 meilleures notes** sur ce total de 6 notes (incluant les 0/20 pour absence le cas échéant) sont utilisées pour calculer une moyenne sur 20 points. **L'UE est validée si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20**

**2. Epreuves de CC seconde session:****a) Format des épreuves**

Chaque épreuve dure **3 heures**. Les sujets d'examen sont préparés selon le libre choix du ou des coordonnateurs universitaires impliqués dans l'épreuve. Ils peuvent porter sur tout ou partie des disciplines associées dans l'ET et faire aussi appel à des connaissances extérieures aux disciplines concernées mais au programme de l'ECNnf. Le même coefficient est appliqué à chacun des DP de l'épreuve. Chaque DP est noté sur 20 points. La moyenne des DP est ramenée à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable. Toutes les QI ont le même coefficient. La moyenne des QI est ramenée à une note sur 20. Il n'y a pas de note éliminatoire applicable.

**b) Validation de l'UE**

A l'issue de la seconde session, la scolarité dispose de 2 notes sur 20 points et de poids identiques. Lorsqu'un étudiant a été absent à l'une ou l'autre de ces épreuves, une note de 0/20 lui est attribuée pour l'épreuve considérée que l'absence soit justifiée ou non. Les 2 notes (incluant les 0/20 pour absence le cas échéant) sont utilisées pour calculer une moyenne sur 20 points. **L'UE est validée si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20.**

**3. Epreuves de l'UE CCC:**

Chaque étudiant sera évalué lors des ECOS facultaires de Med-6 (selon les mêmes modalités que celles prévues aux ECOS nationaux applicables aux étudiants engagés dans la réforme du 2<sup>e</sup> cycle) par un binôme local composé d'au moins 1 HU titulaire.

Chaque station fait l'objet d'une notation sur 20 points, une moyenne est calculée à partir des notes obtenues à la totalité des stations. Aucune note éliminatoire n'est applicable. **L'UE est validée si cette moyenne est supérieure ou égale à 10/20.**

En cas d'ajournement l'étudiant passe une épreuve de rattrapage dans les mêmes conditions. L'admission à cette UE est indispensable à la validation du Med-6. Le calendrier fixant les épreuves de première et de seconde session peut faire l'objet de modifications qui seront communiquées par affichage.

#### **4. Cas particulier des étudiants redoublant le MED-6 et des auditeurs**

Les étudiants auditeurs ou les redoublants/triplants qui ont validé le CC et/ou le CCC les deux années précédentes en gardent le bénéfice selon le principe de la capitalisation : ils sont donc dispensés de repasser les UE de CC ou de CCC (selon leur situation) mais sont incités à suivre le CC pendant les deux sessions. En revanche, ils doivent valider à nouveau l'UE stages et refaire 4 gardes.

Les étudiants redoublants qui n'ont rien capitalisé (ni CC ni CCC) en 2022-2023 doivent valider leurs obligations de stages et de gardes ainsi que les deux UE CC et CCC. Ils ne conservent pas le bénéfice de leurs stages et de leurs gardes. Ils devront avoir validé un total d'au moins 25 gardes pendant leur cursus.

#### **5. UE Pratique**

##### **a) EC Stages Hospitaliers**

Un étudiant effectue 4 **ou** 3 stages hospitaliers par année universitaire de Med-6 selon les situations suivantes : la validation de l'unité d'enseignement (UE) « Stages Hospitaliers » de Med-6 est conditionnée par la validation individuelle du 3<sup>ème</sup> stage de Med-5 et des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> stages de Med-6 **ou bien** des 3<sup>èmes</sup> et 4<sup>èmes</sup> stages de Med-5 et des 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> stages de Med-6. Au cas où l'un des stages serait validé en dépit d'une note inférieure à 10/20, une moyenne (calculée à partir des notes de stage) égale ou supérieure à 10/20 est également nécessaire pour la validation de cette UE. Conformément à la réglementation en vigueur, le 4<sup>ème</sup> stage d'été 2024 est absolument obligatoire.

De manière générale un stage s'effectue à temps plein sur une période allant de 5 à 14 semaines. La durée des stages est précisée dans le livret des stages. La prise de congés pendant les stages doit suivre la réglementation en vigueur. Il est rappelé que les étudiants doivent valider 18 mois de stage temps-plein sur la totalité de la FASM (Med-4, Med-5 et Med-6). Cependant, en cas de doublement, l'étudiant ne garde pas le bénéfice de l'EC « Stages hospitaliers », et recommence intégralement son année de stage correspondante.

##### **b) EC GARDES**

La réglementation en vigueur précise que lors des 3 années de FASM (Med-4, Med-5 et Med-6) les étudiants doivent effectuer au moins 25 gardes. Cependant, en cas de doublement, l'étudiant ne garde pas le bénéfice de l'EC « Gardes hospitalières », et recommence intégralement son année de gardes correspondante. Le passage en troisième cycle est conditionné par la validation des 6 gardes de T3 et T4 de Med-5. A Lille, le nombre minimum de gardes qui doivent être effectuées en Med-6 est de 0 s'ajoutant au 25 gardes effectuées en Med-4 et Med-5 à la condition que les 25 gardes obligatoires aient bien été réalisées et validées au cours des deux années de Med-4 et de Med-5. Dans le cas contraire, les étudiants devront effectuer et valider les gardes manquantes au cours des 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et/ou 3<sup>ème</sup> trimestres de MED6 afin de totaliser les 25 gardes requises.

#### **III. MODALITES DE VALIDATION DE FORMATION APPROFONDIE EN SCIENCES MEDICALES (MED-4, 5 ET 6)**

Pour valider le DFASM (second cycle des études médicales) l'étudiant doit avoir validé :

- Le MED4 et le MED5 (avant la rentrée 2023-2024) ainsi que le Med-6 selon les modalités décrites ci-dessus.
- Les stages hospitaliers et les gardes

Pour rappel, les étudiants doivent valider 18 mois de stage temps-plein sur la totalité de la FASM (Med-4, Med-5 et Med-6). Conformément à la réglementation en vigueur, le 4<sup>ème</sup> stage d'été 2024 est absolument obligatoire.

La validation de la FASM est également conditionnée par la validation d'au moins un stage de chacune des 4 spécialités suivantes au cours de l'ensemble du 2<sup>ème</sup> cycle :

- « Médecine générale ambulatoire »,
- « Réanimation – Urgences »,
- « Spécialités chirurgicales »,
- « Spécialités médicales hospitalières ».

Pour rappel, la réglementation en vigueur précise que lors des 3 années de FASM (Med-4, Med-5 et Med-6) les étudiants doivent effectuer au moins 25 gardes.

Les étudiants étrangers ayant bénéficié d'une dispense d'études pour rentrer en second cycle des études médicales sur décision du Ministère doivent avoir satisfait à l'épreuve orale de contrôle des connaissances organisée spécifiquement pour eux par la Faculté, conformément aux textes

#### **IV. ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE DE MED-6**

Les étudiants se verront uniquement proposer l'accès aux Conférences de MED5 selon les conditions habituelles.

##### **1. Correction des épreuves de CC**

Il s'agit d'un cours de révision orienté par tout ou partie des épreuves de la semaine précédente. Ce cours est « l'essentiel pour l'ECN » de la ou des spécialités concernées le vendredi après-midi de 14h00 à 17h00. Les séances sont orientées sur les spécialités annoncées dans le planning.

##### **2. Séances au centre de simulation Présage**

###### **- « Chambre tous-risques »**

Il s'agit d'un test d'une heure. L'étudiant fera un exercice de compétence dans une chambre fictive de patient. Il pourra exercer son professionnalisme en termes d'identité et pharmacovigilance, de bon usage du médicament et devra valider un plan thérapeutique adapté à un problème clinique courant. Les inscriptions doivent être prises par les étudiants eux-mêmes à la scolarité du Med6 : **med4-med6@univ-lille.fr**